

322

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 322 19 juin 1975
Douzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs
pour la fin 1975 : 20 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley

Le vrai visage de la censure

La pornographie au cinéma fait le bonheur des partisans de la censure ; il ne se passe pas de mois en Suisse romande que tel ou tel film ne soit interdit à grands renforts de publicité, sans compter tous les visas refusés au sein des petits comités de spécialistes officiels de la moralité publique. Et les protestations de se multiplier au nom de la liberté d'expression. L'échange de déclarations définitives qui ponctue généralement les interventions des autorités (le public est adulte et saura lui-même faire son choix, lancent les uns; le public doit être protégé des coups bas des pornographes de bas étage, déclarent les autres) masque le vrai visage de la censure cinématographique.

En réalité, sous le couvert de l'efficacité commerciale, se perpétue au fil des années une sélection impitoyable des films qui réduit le septième art accessible aux amateurs helvétiques (mis à part quelques tentatives remarquables pour desserrer l'étau, risquées par la Cinémathèque suisse et le Centre d'animation cinématographique genevois, par exemple) à l'état de caricature.

Et cette censure-là est réellement efficace: ce sont des pans entiers de la culture mondiale qui restent systématiquement dans l'ombre, pratiquement sans exceptions. Qu'on en juge plutôt en analysant la provenance des films importés en Suisse en 1974 (voir en page 2).

Etats-Unis, France, Italie, Allemagne, Grande-Bretagne, Hong-Kong, plus une pincée de films suisses de-ci de-là, voilà donc l'origine exclusive du cinéma projeté dans les salles commerciales de Genève à Romanshorn. Le tiers monde, les pays de l'Est, l'Asie (Hong-Kong fait exception ici grâce à la mode très américanisée du western-soja) sont boycottés, et toutes les récompenses (l'Algérie à Cannes, pour ne prendre que l'exemple le plus récent) sanctionnant la valeur des productions réalisées dans ces portions du globe semblent n'y rien changer.

C'est l'industrie de la banalisation de l'image qui a pris désormais le dessus : une remise en question sérieuse de l'ordre social (mis à part quelques alibis mondialement reconnus, et tolérés tant qu'ils sont rentables), une originalité véritable de l'expression artistique, voire même le reflet trop fidèle de réalités locales, sont catalogués comme des obstacles à la plus large diffusion, celle-là étant tenue pour le seul et unique critère de choix.

Des « à priori » semblables ont longtemps interdit l'accès aux œuvres réalisées par des cinéastes helvétiques jusqu'à ce que l'audience internationale du Genevois Alain Tanner ouvre quelques portes à des cinéastes privilégiés de notre pays (suisse romands en particulier : le reste de la production suisse n'a pas meilleure presse pour si peu auprès des distributeurs qui stigmatisaient encore tout récemment, lors de leur dernière assemblée générale de Davos, les risques financiers que leur fait courir la programmation de films helvétiques et refusaient la « tâche ruineuse » d'ouvrir leurs écrans à ceux-ci).

Le plus grave dans cette situation est que la Confédération, tant par sa politique culturelle (crédits dérisoires à la Cinémathèque suisse, notamment) que par sa politique « commerciale » (cartellisation tolérée de l'industrie cinématographique suisse, régime suranné des contingents d'importation de films) contribue encore à accélérer ce mouvement du cinéma vers l'insignifiance.

Le diagnostic est grave si l'on songe qu'il y va de l'avenir et de la crédibilité d'un « divertissement populaire » directement menacé par le géant des moyens de communications de masse, la télévision.

DANS CE NUMÉRO (notamment) : pp. 2/3 : Europe et Etats-Unis : alliés mais concurrents ; pp. 4/5 : La myopie du capitalisme régional ou la fatalité des concentrations industrielles ; p. 6 : Le carnet de Jeanlouis Cornuz — La semaine dans les kiosques allemandiques ; p. 8 : La famille n'est plus ce qu'elle était...

La planète réduite à six pays

1 320 708 mètres de pellicule impressionnée par des producteurs américains auraient pu être mis (une certaine réserve subsiste peut-être encore pour l'année en cours) à la disposition des amateurs de cinéma en Suisse l'année dernière. C'est l'une des données publiées par le Département de l'intérieur (Office des affaires culturelles, section du cinéma) au long d'un recensement des « films spectaculaires » importés (commentaire de ces données en première page) où l'on peut noter que, cinématographiquement parlant, la planète se réduit dans les salles commerciales helvétiques à six pays producteurs :

Pays d'origine	Films importés	En %
Etats-Unis	124	29,7
France	96	22,9
RFA	56	13,5
RDA	1	0,2
Italie	64	15,4
Grande-Bretagne	24	5,7
Belgique	3	0,7
Danemark	1	0,2
Finlande	1	0,2
Grèce	5	1,2
Hong-Kong	22	5,2
Japon	6	1,5
Israël	1	0,2
Yougoslavie	1	0,2
Canada	3	0,7
Mexique	1	0,2
Suède	4	0,9
URSS	2	0,5
Espagne	3	0,7
Hongrie	1	0,2

Le bilan n'est guère plus brillant dans le secteur des courts-métrages (dominés exclusivement ou presque par les Etats-Unis, la France et la RFA) ou dans celui des films 16 mm, peu nombreux, mais écrasés eux aussi par la production d'outre-Atlantique.

Europe et Etats-Unis : alliés mais concurrents

Lors du colloque sur l'économie organisé par François Mitterand les 5 et 6 juin derniers à Suresnes, près de Paris, divers thèmes ont été débattus : l'origine de la crise, les relations tiers-monde / monde occidental, le nouvel ordre international, les solutions socialistes.

Un effort de réflexion bienvenu ! Parmi d'autres chapitres évoqués, ce sont des rapports à venir entre l'Europe et les Etats-Unis dont cet article, basé plus sur des interviews des participants que sur leurs propos officiels, voudrait donner un aperçu.

Ces réflexions, inévitablement abruptes, doivent aussi orienter notre réflexion sur l'avenir de la Confédération helvétique ces prochaines années !

Sur le plan économique, il n'est pas douteux que la situation américaine soit très mauvaise. En 1974, le taux de profit a été nul et les dividendes distribués aux actionnaires ont été puisés dans la caisse, pris sur la substance même de capital des entreprises. Volontairement pour soutenir l'intérêt des épargnants, mais aussi par sous-estimation des conséquences de l'inflation (car si celle-ci rend le taux d'intérêt avantageux ou même négatif pour l'emprunteur, elle empêche l'industriel d'estimer clairement l'état de son actif et sa réelle situation financière).

D'un autre côté, l'inflation rend possible une sur-accumulation du capital par rapport à la main-d'œuvre, déséquilibre qui ne permet plus de compter sur une relance économique par de nouveaux investissements, la capacité de production n'étant utilisée qu'à 75 %.

En outre un investissement dans ces conditions aggraverait le chômage dont le taux déjà si élevé

aux Etats-Unis laisse prévoir, dès les élections présidentielles de 1976, un retour au protectionnisme sous la pression des syndicats, alors même que l'importation des produits finis — sans compter les matières premières et l'énergie dont ont besoin les Etats-Unis — ne représente que le 2 % du produit national.

L'avenir nous dira si les méthodes keynesiennes de relance seront suffisantes dans ce climat; mais on peut en douter, la crise apparaissant bien structurelle et non pas conjoncturelle. L'investissement public va donc jouer un rôle de plus en plus important. A tel point même que le Professeur Marglin de Harvard (Etats-Unis) chef de file des jeunes économistes radicaux, prévoit une planification prochaine de l'économie américaine, planification autoritaire conçue par l'Etat central, qui, secteur par secteur, prendra sous son contrôle les éléments de l'activité économique, à commencer par les salaires et les investissements.

Cette intervention future du pouvoir politique, quelles qu'en soient les modalités et l'étendue, pose pour le Français Michel Rocard une autre question que soulevait d'ailleurs également le syndicaliste Levinson : les pouvoirs politiques nationaux, traditionnels, ont en face d'eux un pouvoir économique international, et l'on pourrait même dire national. Cela est si vrai d'ailleurs que les Etats-Unis comptaient sur le rapatriement des bénéfices de « leurs » sociétés à l'étranger pour diminuer le déficit de leur balance des paiements; or le taux de rentabilité du capital étant inférieur aux Etats-Unis qu'en Europe, ce transfert n'a pas eu lieu.

Les mesures politiques à venir devront prendre en considération ce phénomène et seront dès lors encore plus accentuées. Les Américains, dont la puissance diplomatique et politique est loin d'être entamée, vont faire payer leur redémarrage — en fait la diminution du chômage, socialement dangereux — au détriment d'une Europe sans volonté ni moyens de résister.

Dans ce domaine-là le péril du prochain éclatement européen ne vient pas des « faibles » (Italie,

Grande-Bretagne aujourd'hui, France demain) mais de l'Allemagne qui s'aligne politiquement sur l'Amérique et dont la puissance économique va se répandre encore plus les prochaines années, au détriment des conditions de l'emploi pour ses voisins.

L'Europe apparaît « sans rivages » (F. Perroux, 1952) et pour les socialistes la seule alternative est une prise de pouvoir dans les différents pays européens simultanément, pour pouvoir faire bloc. Mais cette prise de pouvoir devrait amener des changements véritables, en profondeur, dans la société européenne. Comme le notait Claude Cheysson, commissaire au Développement à la

commission du Marché commun, la révolution — ou la prise de conscience — doit être avant tout culturelle avant de se traduire, avec succès, par un bouleversement de l'organisation de la société. Dans le même sens le professeur Matouk soulignait l'importance du chômage des jeunes qui terminent maintenant leurs études : l'ancienne valeur du travail (travail rédempteur) et la notion du mérite du travail personnel sont ainsi vidées de leurs significations. Dans tous les cas, avec ou sans socialisme, se préparent de fondamentales adaptations, face auxquelles l'Europe n'est ni préparée ni apte à la riposte.

Henri-Philippe Sambuc

Vacances: la pratique et la loi

La pénurie d'emplois pour les jeunes travailleurs sortant d'apprentissage est certainement l'un des problèmes les plus graves posés par la période de stagnation de l'économie. Il semble pourtant légitime de souligner une autre caractéristique du régime auquel sont aussi soumis ces catégories de travailleurs, caractéristique qui pourrait prendre une nouvelle dimension avec l'apparition du chômage : l'absence de pratiques uniformes au sein de la Confédération en ce qui concerne la durée des vacances des jeunes travailleurs, Vaud faisant notamment exception par son intransigeance.

Faut-il rappeler qu'un postulat Canonica est toujours en suspens depuis 1973, qui demandait que la durée minimale des vacances prescrites par la législation fédérale soit portée à trois semaines pour tous les travailleurs et à quatre semaines pour les travailleurs de moins de dix-neuf ans et pour les apprentis jusqu'à l'âge de vingt ans, les cantons étant expressément autorisés à prolonger d'une semaine ces normes minimales ?

La prudence du Conseil fédéral

Dans sa réponse, le Conseil fédéral avait protesté n'être pas fondamentalement opposé à cette modification de la loi, réservant toutefois sa décision

définitive sur un changement des règles du Code des obligations sur les vacances : seule une analyse globale de la réglementation des vacances dans les conventions collectives ainsi que dans les prescriptions cantonales allant au-delà des normes minimales légales, déclarait l'exécutif, permettrait de passer à l'action.

Il se trouve aujourd'hui que les résultats de cette enquête, jugée indispensable, sont connus. Et ils plaident de façon éloquente pour une prolongation uniforme des vacances dans le sens demandé par Ezio Canonica. Qu'on en juge plutôt par quelques chiffres !

Les normes actuelles

Tout d'abord, la réglementation actuelle. Selon les dispositions fédérales révisées sur le contrat de travail entrées en vigueur le 1er janvier 1972, les travailleurs jusqu'à dix-neuf ans révolus et les apprentis jusqu'à vingt ans révolus ont droit à trois semaines de vacances au moins et tous les autres salariés à deux semaines au minimum. Selon la formule consacrée, les cantons peuvent prolonger ces normes d'une semaine (l'application de ces minimums est obligatoire et des accords fixant une durée inférieure sont interdits).

Qu'en est-il dans la pratique cantonale ? Seuls les deux demi-cantons d'Obwald et de Nidwald n'ont pas fait du tout usage de cette faculté que leur réserve le législateur de prolonger légalement les vacances; sept autres ne l'ont fait que partiellement; ce sont :

— Uri et Thurgovie, qui prévoient quatre semaines pour les jeunes et les apprentis, mais deux semaines encore pour les autres travailleurs;

— Fribourg et Vaud, qui n'ont prolongé les vacances que pour deux catégories sur trois : les apprentis (quatre semaines) et les autres travailleurs (trois);

— Appenzell Rh. I. et les Grisons, qui, ayant amélioré le sort des apprentis (quatre semaines) restent pourtant fermes autant pour les jeunes travailleurs (trois) que pour les autres travailleurs (deux);

— Argovie qui applique le même barème que les deux précédents avec un léger correctif au bénéfice des travailleurs ayant trente ans révolus ou dix ans de service chez le même employeur, dont le sort est assimilé à celui des jeunes travailleurs (trois semaines au lieu de deux).

La tendance est, on le voit, largement à l'allongement de la durée minimum des vacances. Cette évolution est aussi confirmée par les réglementations collectives en vigueur dans tout le pays (employeurs et travailleurs peuvent convenir contractuellement des congés plus longs) : en 1970 déjà, plus aucune convention collective ne limitait à moins de trois semaines la durée maximale des vacances; aujourd'hui, 75 % environ des conventions accordent quatre semaines de vacances, 7 %, cinq semaines; 8 % d'entre elles seulement limitent la durée maximale à trois semaines; sept cantons connaissent bien encore un minimum légal de deux semaines, mais cinq conventions seulement ne prévoient pas trois semaines dès la première année de service (notamment celle qui règle les conditions de travail du personnel de la coiffure).

Qu'attend le Conseil fédéral pour consacrer dans les textes légaux la pratique majoritaire ?

La myopie du capitalisme régional suisse ou la fatalité des concentrations industrielles

La région Centre-Jura, qui regroupe les Montagnes neuchâteloises, les Franches-Montagnes et le Haut Vallon de St-Imier, a atteint, grâce à l'horlogerie notamment, un niveau de développement important qui apparaissait enviable. Mais depuis plusieurs années, la détérioration se fait jour : le secteur secondaire régional connaît une diminution du nombre d'emplois, diminution qui s'accompagne d'une baisse du niveau général de qualification et d'une évolution peu favorable des salaires. Faute d'emplois attrac-

tifs, la main-d'œuvre suisse émigre. Elle est remplacée par les travailleurs étrangers.

Ce constat, résumé de l'étude consacrée à la région Centre-Jura et dont les résultats viennent d'être rendus publics, peut être étendu à l'ensemble de la chaîne du Jura (DP No 314). En clair, et en termes moins économiques et plus politiques, cette partie du pays est victime de la myopie du capitalisme régional d'abord et de la logique du capitalisme suisse et international suisse.

La myopie du capitalisme régional d'abord. Pendant ses années fastes, l'horlogerie a joué à la cigale plus qu'à la fourmi. L'absence de concurrence étrangère, le statut horloger, le malthusianisme de certains entrepreneurs régionaux (opposés à toute nouvelle implantation industrielle) sont autant d'éléments qui ont servi d'oreiller de paresse à l'industrie horlogère. Sans doute, les salaires étaient-ils, en termes relatifs, élevés, mais les patrons ont littéralement « pompé » ces régions horlogères du Jura. Pas seulement sur le plan humain et financier, mais également au niveau de l'image de marque et de la tradition industrielle. Et maintenant, ils la désertent...

Le réveil s'est manifesté avec l'apparition de la concurrence étrangère. Ce furent alors, et ce sont encore les fusions, les concentrations, sans oublier d'ailleurs les contractions relatives de salaires. Les preuves : alors que l'horlogerie se plaçait au deuxième rang des branches suisses pour les rémunérations en 1965, elle se trouve dans les derniers rangs en 1973. De 1969 à 1973, l'horlogerie a enregistré les taux d'accroissement des salaires les plus faibles de toutes les industries suisses (« Vie économique », mai 1974, No 5, statistiques remplies par les entreprises elles-mêmes).

En fait, ce phénomène de restructuration de l'hor-

logerie s'opère principalement en dehors des régions jurassiennes et souvent à leur détriment. Les centres de décision se situent de plus en plus à l'extérieur. Les initiatives tendant à l'extension des établissements existants, tendant à la création de nouvelles activités ou de produits nouveaux sont prises alors par des groupes extra-régionaux et ceux-ci ne considèrent ces régions qu'en fonction du potentiel de production résumé dans leur longue tradition industrielle et horlogère.

Cette restructuration s'inscrit dans le cadre de l'évolution du capitalisme suisse et étranger qui exige une concentration croissante des activités, aussi bien sur le plan technique, financier que géographique. En Suisse, le pouvoir économique ne cesse de se concentrer dans les zones et axes déjà développés, transformant les autres parties du pays en succursales ou ateliers de sous-traitance. Ce phénomène a déjà été mis en évidence dans l'étude que le prof. Gaudard a consacré aux disparités économiques régionales en Suisse en 1973. L'analyse, menée au niveau cantonal, concluait à un accroissement de l'inégalité du poids économique global des cantons. Sur une base régionale, Centre-Jura confirme bien ce processus.

Le processus est d'ailleurs accentué par une évolution de l'économie suisse vers une économie de

services. De 38 % en 1960, le tertiaire passe à 44 % de la population active en 1970. En Suisse, c'est-à-dire essentiellement à Zurich, Bâle et Genève, on s'occupe de recherche, de management, de commercialisation alors que les activités de production ne cessent de perdre de l'importance. Celles-ci s'effectuent de plus en plus à l'étranger où les coûts et les conditions de production, en particulier de main-d'œuvre, sont nettement plus avantageux. N'est-il pas révélateur que, au moment de la fermeture de la GM à Bienne, la grande firme américaine annonçait l'installation d'une chaîne de montage en Iran ! Il est évident que les régions à vocation industrielle ou retardées de Suisse sont les victimes directes de ce transfert d'activités de production.

Analyse simpliste ? Schématique, sans doute, mais elle ne trahit pas la réalité. Des solutions ?

Il appartient d'abord à la gauche, et à ses économistes, d'analyser et de mettre en lumière ces phénomènes de concentration. La perception de ces derniers sous un angle régional est nouvelle. Une analyse précise des mécanismes et des conséquences néfastes qui en découlent est nécessaire à l'action politique. Or ce travail fait encore défaut. Au niveau de l'action immédiate, deux volets :

— préconiser une politique globale de développement économique concernant l'ensemble des régions du pays et non plus, comme c'est le cas actuellement, une politique limitée aux secteurs et aux régions retardés du pays;

— donner un contenu concret aux déclarations de principes énoncées dans les textes fédéraux relatifs à ces problèmes (CK-73, aménagement du territoire, politique des transports, etc.). Les investissements de la Confédération sont encore pour l'essentiel orientés en fonction des intérêts des régions développées du pays. Un seul exemple récent : les Jurassiens, pour qui la ligne Bâle-Delémont est vitale, ne viennent-ils pas d'apprendre par le dernier rapport de gestion des CFF que cette voie ne subira aucune amélioration sensible d'ici 1985 ! Or d'ici là, les grands axes ferroviaires seront inscrits dans la réalité...

Mais de tels moyens sont insuffisants, car ils n'ont qu'une action indirecte sur le cours de l'économie. Dans une société industrielle moderne, les phénomènes de restructuration, avec toutes leurs incidences au niveau de l'entreprise, du travailleur et des régions concernées sont inévitables. Ils sont même une condition du progrès économique. Ils s'opèrent actuellement de façon anarchique au profit du patronat et généralement au détriment des travailleurs et des pouvoirs publics. Il n'est pas erroné de parler, comme nous l'avons souvent fait dans ces colonnes, dans ces cas de privatisation des profits et de socialisation des charges et des pertes.

Aussi ces phénomènes de restructuration doivent-ils être, autant que possible, prévus et maîtrisés. Dans ce sens, deux moyens d'action peuvent être envisagés à plus long terme :

POINT DE REPÈRE

Dialectique patronale

Le diagnostic posé sur le capitalisme régional dans notre pays à travers l'exemple jurassien révèle à l'évidence les faiblesses de notre système économique tout entier. On vient de voir quels seraient à notre avis les premiers remèdes envisageables à moyen terme. Force est de se rendre compte que le patronat helvétique est en passe d'imposer, avec le concours d'une droite parlementaire docile, des « solutions » qui, on s'en doute, vont dans un sens bien différent... Le raisonnement patronal, répété ces derniers temps en mille occasions diverses, conférences de presse, interviews ou autres bilans d'entreprises, tient en un certain nombre de propositions que le récent « rapport d'activité pour l'année 1974 » de l'Union centrale des associations patronales, résume à la manière d'un modèle caricatural.

A démontrer donc : les revendications, salariales notamment, des travailleurs sont non seulement à l'origine de la crise actuelle, mais surtout se révè-

— la mise sur pied d'une planification incitatrice. Elaborée en s'inspirant des recherches menées par exemple dans cette direction en France, c'est-à-dire fixant les grandes orientations par branche et région, cette planification serait incitatrice — et non indicative — en ce sens qu'elle comprendrait les moyens qui permettent aux pouvoirs publics d'orienter et de stimuler l'économie (politique du crédit, du sol, des transports, du logement, péréquation des coûts sociaux et des bénéfices sociaux au moyen d'impôts de transfert, etc.); — l'institution d'un conseil économique et social, doté de véritables pouvoirs et responsable en premier lieu de l'élaboration de cette planification, qui pourrait être décentralisée. Centre-Jura, événement régional ? Peut-être pour ceux qui le vivent. Mais bien plus, c'est la dimension régionale de l'évolution du capitalisme suisse.

lent être les principaux obstacles à une « stabilisation » nouvelle ; les travailleurs doivent donc supporter en priorité les « frais » de la crise.

On commence par une déclaration de principe : « L'objectif principal de la politique patronale doit être le maintien de la capacité de concurrence de l'économie à l'intérieur du pays comme à l'étranger. Car c'est seulement avec une économie concurrentielle qu'il sera possible d'assurer un niveau de l'emploi convenable et équitable. La capacité de concurrence implique de meilleurs produits ou des prix plus avantageux. »

Cet « objectif principal » se révèle difficile à atteindre, pas besoin de chercher bien loin les coupables ! « L'obligation pour l'entrepreneur de payer des salaires plus élevés, de prendre en compte des charges sociales supplémentaires, de verser des dédommagements particuliers à des chômeurs partiels ou complets, de maintenir en activité certaines catégories de travailleurs indépendamment de leurs prestations, tout cela augmente les coûts, compromet dont la capacité de concurrence et, par voie de conséquence, l'emploi. »

Le remède est donc là à portée de main ! C'est le

démantèlement de l'Etat social prôné par la droite au Parlement (offensive contre l'AVS, l'assurance-maladie, la compensation du renchérissement), cette fois vu dans la pratique quotidienne de l'entreprise : « Pour la sécurité de l'emploi, le patronat devra multiplier encore les efforts tendant à réduire les coûts, même si cela devait se faire au prix d'une certaine dureté. L'allègement des conséquences sociales dues à des ruptures d'activité ne doit pas vider les entreprises de leur substance économique, ce qui compromettrait leur existence et les possibilités futures d'emploi qui lui sont indissolublement liées. »

Et pour la bonne bouche on démontre au paragraphe suivant que c'est au nom de la sécurité de l'emploi que le pouvoir d'achat du travailleur doit être limité : « A cet égard, il n'existe aucune contradiction entre le postulat de la sécurité de l'emploi et celui de la lutte contre le renchérissement. C'est notamment avec un taux d'inflation moins élevé par rapport à ceux de l'étranger que l'on pourra éloigner les dangers qui pèsent sur la capacité concurrentielle de l'économie suisse à l'intérieur du pays. Si l'on relançait la spirale salaires - prix en Suisse par un accroissement massif de la circulation monétaire ou par d'autres mesures relevant de la politique de l'emploi, il en résulterait une nouvelle détérioration de la capacité concurrentielle de l'économie suisse, ce qui, en définitive, ne pourrait qu'exercer des effets négatifs sur l'emploi. Politique de l'emploi et lutte contre le renchérissement ne sont donc pas les deux membres d'une alternative, mais bien des buts qu'il s'agit de poursuivre simultanément. »

Lors d'un discours ultérieur devant l'assemblée des délégués de l'Union centrale des associations patronales, le 28 mai dernier, le président de ladite Union, Fritz Halm, franchissait un pas de plus et engageait la Confédération à cautionner en quelque sorte cette brillante dialectique : pour éviter une profonde disparité entre l'évolution des salaires de l'économie privée et celle du secteur public, ce dernier doit se mettre au pas de celle-là ! Et le tour est joué.

Ramuz en tête

Ici même (DP 316), je déplorais la désinvolture avec laquelle trop souvent on traite chez nous la littérature et les écrivains, et je m'en prenais à la liste de seize auteurs romands, soumise à mes élèves pour « tester » leurs connaissances en la matière — liste qui oubliait Gilliard, Jaccottet, Monnier, Corinna Bille, etc.

Depuis lors, la Société suisse des écrivains a publié les résultats de son enquête, à partir de deux cent quatre-vingts questionnaires remplis, par des élèves de l'Ecole Lémania, de l'Ecole Normale et du Gymnase cantonal de Lausanne, ainsi que de l'Ecole professionnelle de Vevey.

S'étant aperçue des lacunes que comportait sa liste, la Société précise (« Welt im Wort », « Voix des Lettres », « Forum des Ecrivains » No 2) qu'il s'agissait d'écrivains de la période 1930-1945. Hélas ! La précision ne fait qu'aggraver le cas ! On ne voit pas trop pourquoi Denis de Rougemont et Gustave Roud, Dieu merci bien vivants en 1975, figurent parmi les écrivains de cette époque. On ne voit pas non plus les raisons qui ont fait retenir C.-F. Landry, dont l'un des meilleurs romans, « La Devinaize », paraît en 1950, suivi par beaucoup d'autres; ou André Bonnard qui publie son premier livre en 1945, mises à part ses traductions; ou Catherine Colomb, qui publie, c'est vrai, dans les années 40 ses « Châteaux en Enfance », premier roman signé C. Colomb, mais son deuxième dans les années 50 et son troisième et dernier dans les années 60; alors que Buenzod et Gilliard sont ignorés...

Le poète Gonzague de Reynold...

Dans un article sympathique et pertinent, Mousse Boulanger se réjouit toutefois bizarrement que « deux écrivains essentiellement poètes comme Gonzague de Reynold et Gustave Roud » figurent dans le peloton de tête... Tout le monde tombera

d'accord que Roud est un poète et l'un de nos poètes les plus authentiques; quant à Gonzague de Reynold, j'avoue ne pas voir ses titres : écrivain, oui; historien, essayiste, conteur... Mais poète ?

Venons-en aux résultats :

Les choses étant ce qu'elles sont et la liste soumise aux élèves ce qu'elle était, on ne s'étonne pas de voir sortir en tête Ramuz, qui est en tout état de cause notre écrivain le plus lu. Au deuxième rang, Blaise Cendrars (avec 175 mentions contre 263 à Ramuz). Au troisième Chessex, suivi de Landry, de Denis de Rougemont, de Reynold (91 mentions), de Roud, de Morax. Parmi les auteurs qui ne figuraient pas sur la liste de la SSE, à part Chessex déjà nommé, Chappaz (41), Corinna Bille (35), Deblüe (29), Jaccottet (écrit Jaccottet, mais il doit en avoir l'habitude !), Zermatten (25)...

Une lecture pour vos vacances

A propos : même si cela devait un peu empoisonner vos vacances, je lirais, si j'étais vous, « Le 400^e chat » de Fernand Gigon. Ça nous concerne, vous savez ? J'entendais avant-hier à la radio qu'il convient de se méfier non seulement des eaux du Léman mais des laits suisses et des fromages italiens...

J. C.

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Les grands et les moyens

Pour la neuvième fois la « Schweizerische Handelszeitung » (24) publie une liste des principales entreprises suisses. D'année en année le classement est amélioré et grandit. Pour la première fois en 1975, la doyenne des feuilles économiques suisses établit la liste des entreprises ayant eu un chiffre d'affaires supérieur à 50 millions de francs (jus-

qu'ici 100 millions), c'est pourquoi 221 entreprises entrent en considération. Près de cent entreprises devraient probablement être insérées dans ce travail si l'on disposait de précisions à leur sujet ; cela nous amène donc à un total de plus de 300 grandes et moyennes entreprises en Suisse, selon les normes helvétiques évidemment.

Dans le groupe de tête, apparition au cinquième rang d'Alusuisse qui était au neuvième l'année passée et au neuvième rang de Danzas qui n'était pas mentionné précédemment.

Progression d'Alusuisse

Aussi longtemps que le fisc ne publiera pas d'indications, il sera impossible de connaître avec précision quels sont les vrais grands et supergrands de notre économie. Notons néanmoins que pas mal d'entreprises acceptent maintenant de se plier à une plus grande transparence.

— Deux portraits de managers suisses dans « Die Weltwoche » (23), l'un concerne Arthur FÜRER dont la photo est accompagnée de la légende « Après avoir été formé à la dure école des Jésuites et avoir fait carrière dans le canton de Vaud calviniste : Arthur FÜRER, le « boss » de Nestlé. » et l'autre touche Pierre WALTZ qui quitte la direction générale de la principale entreprise horlogère suisse, le groupe SSIH, pour des raisons peu claires.

La mini-constitution à la bâloise

— La même « Weltwoche » s'occupe de la révision totale de la Constitution fédérale et note que l'espoir renaît après la présentation d'une « mini-constitution » par des professeurs et des étudiants en droit bâlois. Le rôle pilote de Jean-François AUBERT à ce sujet est aussi évoqué. Tient-on maintenant la formule qui permettra à notre pays de se doter enfin d'une constitution adaptée à une époque en mutation ?

Commentaires autorisés

— Les professeurs de droit alémaniques n'hésitent pas à commenter l'actualité dans la presse quotidienne. Après le professeur Werner Kägi (Zurich) qui posait la question « Démocratie contre l'Etat de droit ? » dans la « Neue Zürcher Zeitung » (129) et dont le sous-titre posait la question « Le défi de Kaiseraugst : un épisode ou un modèle ? », c'est le professeur Richard Bäumlin qui, toujours à propos de Kaiseraugst, traite dans la presse socialiste (notamment « TW » 10 et 11. 6) du problème « Sociaux-démocrates et Etat de droit ». Il estime que les sociaux-démocrates doivent approfondir la question pour aboutir à un vrai Etat de droit.

Pour faire un tri dans les kiosques

On connaît ces classements des meilleurs journaux du monde que publient occasionnellement ou périodiquement des écoles de journalisme, souvent américaines. Nous n'avons pas la prétention de fixer une telle hiérarchie pour la postérité; mais, dans la foulée de notre exercice hebdomadaire de dépouillement de la presse suisse alémanique, essayons de proposer quelques caractéristiques, vérifiées à l'occasion, mais que nous refusons bien sûr de tenir pour acquises...

Records en tous genres

Sans peine nous pouvons indiquer le quotidien avec le plus fort tirage : « Blick » (dont nous ne dirons rien de plus que cet aspect quantitatif). De même, sans grand risque de nous tromper, nous affirmerons que la « Neue Zürcher Zeitung » est le quotidien le plus complet. En qualifiant de plus volumineux le « Tages Anzeiger » (Zurich), nous sommes injustes, car nous pensons à la partie publicitaire alors que ce quotidien sait adopter

— A noter que le numéro de fin de semaine du « Tages Anzeiger » contient lui aussi une longue étude sur le problème de l'implantation des centrales nucléaires (professeur Emil W. Stark).

Le ghetto scolaire

— Dans le supplément politique et culturel du week-end de la « National Zeitung » : la suite du travail du philosophe Hans Saner (DP 322) sur le ghetto scolaire (on doit pouvoir choisir, développe l'auteur, entre la liberté et la terreur !); le troisième volet de la réflexion de Michael Haller sur la révision de la Constitution fédérale.

une ligne indépendante très sympathique; son supplément magazine de fin de semaine contient d'autre part chaque fois des textes de grande valeur.

Il est plus difficile de classer la « National Zeitung », journal bien renseigné et apprécié des non-conformistes, et qui, pourtant, sait très bien trouver la limite à ne pas dépasser pour ne pas devenir un journal lu uniquement par ces amateurs-là de prose journalistique, ce qui le condamnerait bien sûr à une perte de tirage considérable. Le journal qui a le mieux réussi une mutation est indiscutablement le concurrent bâlois de la « National Zeitung », c'est-à-dire les « Basler Nachrichten ». Nous ne connaissons malheureusement pas le prix de l'opération, mais le résultat est remarquable et c'est un journal moderne pour des gens d'aujourd'hui, d'opinion modérée mais ouverte, qui est le résultat, appréciable, de la mue en question.

Qui citer encore ? la « Berner Zeitung » et les « Tages-Nachrichten », deux quotidiens de la campagne bernoise, l'un paraissant à Langnau et l'autre à Münsingen et qui gênent le développement des quotidiens de la ville de Berne « Berner Tagblatt » et « Der Bund », les obligeant à lutter

contre des journaux régionaux, ce qui est le monde renversé...

Notre liste est incomplète. La réussite d'un « Walliser Bote » mériterait une mention, de même que l'efficacité d'un « Aargauer Tagblatt », d'un « Solothurner Zeitung » ou d'un « St. Galler Zeitung » polarisant le potentiel publicitaire et rédactionnel d'une région tout en laissant l'impression aux lecteurs qu'ils lisent leur journal traditionnel (combien de titres pour un seul et même journal ?) Quant aux échecs, soyons charitables et n'en parlons pas !

Rationalisation

Les lecteurs de « La Nouvelle Revue de Lausanne » (NRL) ont de la chance ! au moins ceux qui apprécient les sports : ils sont probablement les seuls Vaudois cette semaine qui aient appris, gros titre à l'appui, qu'un Fribourgeois avait triomphé dans sa catégorie (parmi six ou sept classes de voitures en compétition) au slalom automobile de Bière.

Serait-ce que la NRL a renoncé au chauvinisme sportif de rigueur dans la presse dite d'information ? Serait-ce que la NRL tente actuellement une percée en pays fribourgeois ?

Rien de tout cela ! Les raisons de ce curieux imbroglio sont beaucoup plus prosaïques : la chronique sportive de la très fribourgeoise « Liberté » paraît actuellement, au moins le lundi, également dans la NRL... (par le biais de la collaboration technique — rotatives — « Courrier » - « Gazette de Lausanne », si l'on sait que cette dernière est encore liée publicitairement avec la NRL ?)

On dira : économies, rationalisation obligent ! Cela suffit-il à justifier un échange de pages entre la radicale NRL et « La Liberté » très liée au PDC ? La diversité de la presse tient alors à peu de choses... Et que deviennent dans cette collaboration les journalistes fribourgeois qui, par le biais de leur charte de rédaction, ont adhéré à la « ligne » de leur journal ?

La famille n'est plus ce qu'elle était...

Parce qu'elles n'ont qu'une valeur d'indication, et qu'elles ne peuvent contraindre les gouvernements à passer à l'action, les initiatives du Conseil de l'Europe passent le plus souvent pour d'aimables et généreuses spéculations sur l'avenir. Il reste cependant que les multiples rapports élaborés à Strasbourg contribuent efficacement à défricher des secteurs économiques et sociaux souvent négligés, des secteurs dont l'importance est en tout cas largement sous-estimée. Ainsi, sous le signe d'un renforcement de la protection de la famille, le Conseil de l'Europe a-t-il développé un certain nombre de priorités pratiques qui, sur la lancée de l'année de la femme, pourront servir utilement de base à une réflexion constructive. Pour permettre aux enfants « de grandir dans une atmosphère de sécurité, indépendamment du niveau de revenu et de favoriser de manière optimale leur développement affectif, intellectuel, culturel et social », les délégués proposent notamment :

— le versement d'allocations de responsabilité familiale aux parents ayant des enfants de moins de trois ans ou des enfants demandant une attention particulière;

— des aides spéciales pour les parents malades; — des mesures pour faciliter le travail à temps partiel de la mère qui travaille (responsabilité de l'Etat et des entreprises);

— le recyclage des mères qui n'ont plus charge d'enfants;

— le droit, pour l'un ou l'autre des parents, de prendre un congé d'un an au maximum à la naissance d'un enfant, et de retrouver ensuite son emploi sans préjudice quant au grade et à l'ancienneté.

Prévenant le reproche qu'on pourrait leur faire de grever encore davantage les finances publiques, les députés soulignent que certaines de ces aides réduiront les coûts sociaux de l'Etat (établissements pour enfants « difficiles » en moins grand nombre, etc.).

Les chiffres n'existent pas en Suisse qui permet-

traient de conclure péremptoirement au caractère indispensable de telles mesures (même si elles paraissent dès l'abord souhaitables), mais une enquête menée en Allemagne toute proche depuis trois ans et demi permet de confirmer l'urgence des propositions du Conseil de l'Europe : l'état de la famille allemande en 1975 (est-il si différent de celui de la famille suisse ?) impose une modification profonde de tout un climat social, et par là même des dispositions légales qui le conditionnent en grande partie.

Passons donc aux principales conclusions des experts d'outre-Rhin !

Le diagnostic général. La seule modification numérique dans la composition de la famille suffit déjà à rendre indispensable la révision des opinions courantes sur le rôle de la famille dans l'éducation des enfants : un enfant sur quatre est aujourd'hui un enfant unique alors que, voici septante-cinq ans, on comptait en moyenne quatre enfants par famille.

Quatre chapitres importants

D'où ces données dont il faudra tenir compte :

— Education et tradition. La plupart des parents sont des « amateurs » en matière d'éducation; près de 90 % des pères et des mères interrogés déclarent guider intuitivement l'éducation de leurs enfants; plus même : beaucoup affirment se comporter de la même manière que jadis leurs propres parents; seule une minorité, 15 %, se préoccupe consciencieusement de sa mission : cours d'initiation, lectures, etc.

— Education et conflits. Si quelque 38 % des conjoints voient des bagatelles à l'origine de leurs divergences d'opinion, 22 % affirment se quereller à propos de l'éducation des enfants (14 % à cause de l'argent, 10 % en raison des habitudes du conjoint, 8 % sur la profession, les affaires ou la politique).

— Education et isolement. Beaucoup de familles sont socialement isolées; certes, 14 % des couples affirment se retrouver deux fois par semaine avec des parents, 21 % avec des amis, mais 13 % ne fréquentent jamais de parents et 9 % ne voient jamais personne (ce qui n'est guère regretté !) : le contact avec le milieu décroît de plus en plus.

A noter cependant que la plupart des familles regardent ensemble la télévision ou écoutent ensemble des disques, mais une famille sur cinq seulement a l'habitude jouer, parents et enfants réunis.

— Education et « diaspora » familiale. Le nombre des mères salariées augmente : une mère « qui

Un enfant allemand sur quatre est enfant unique, constatent les statisticiens. Selon un sondage effectué en avril dernier, quelque 57 % des Allemands adultes considèrent que la famille « idéale » a deux enfants (en 1973, 69 % étaient de cette opinion) ; le nombre s'est accru, dans le même temps, de ceux qui ne veulent avoir qu'un enfant (17 % des 2067 personnes interrogées, contre 3 % il y a seulement deux ans). Les « marginaux » : 7 % répondent, pas d'enfant, et 4 % quatre enfants (même pourcentage en 1973).

travaille » sur trois a des enfants de moins de quinze ans et travaille jusqu'à vingt-quatre heures au bureau et à l'usine (une sur quatre toutefois entre vingt-cinq et trente-neuf heures).

La participation de la femme aux décisions est encore peu développée dans la majorité des familles (dans les ménages où l'homme et la femme travaillent, le patriarcat est moins dominant) : un homme sur trois décide aujourd'hui de changer d'emploi sans s'occuper de son épouse; dans les familles où la femme travaille elle aussi, un homme sur trois ne songe pas le moins du monde à décharger sa conjointe pour les travaux domestiques.